



Éco
Entreprises
Québec

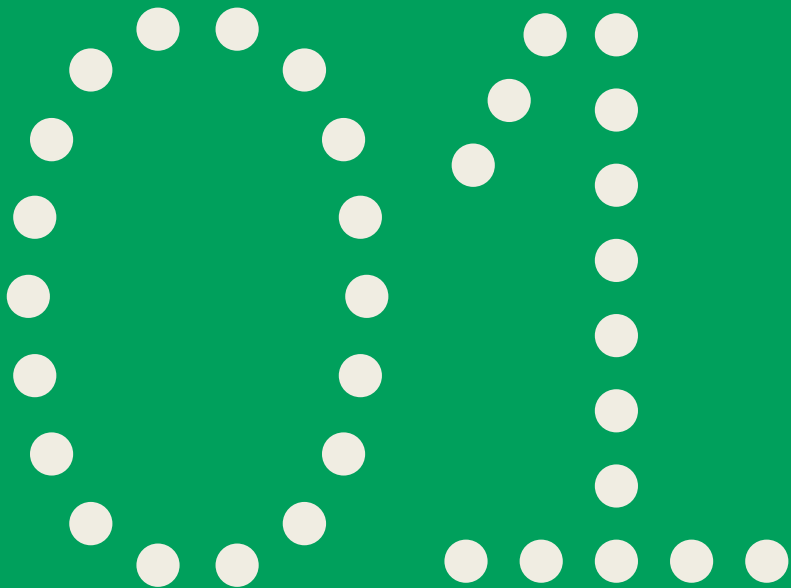
.....

Bilan 2025 de la collecte sélective modernisée

Table des matières

01	Introduction et mise en contexte	03
02	Les acteurs du système modernisé	05
	2.1 Les producteurs	06
	2.2 Les organismes municipaux	09
	2.3 Les citoyens	11
	2.4 Les centres de tri	12
	2.5 Les conditionneurs et recycleurs	14
03	La performance du système	16
04	Les coûts du nouveau système modernisé	23
05	Faits saillants de l'année 2025	28

Introduction et mise en contexte

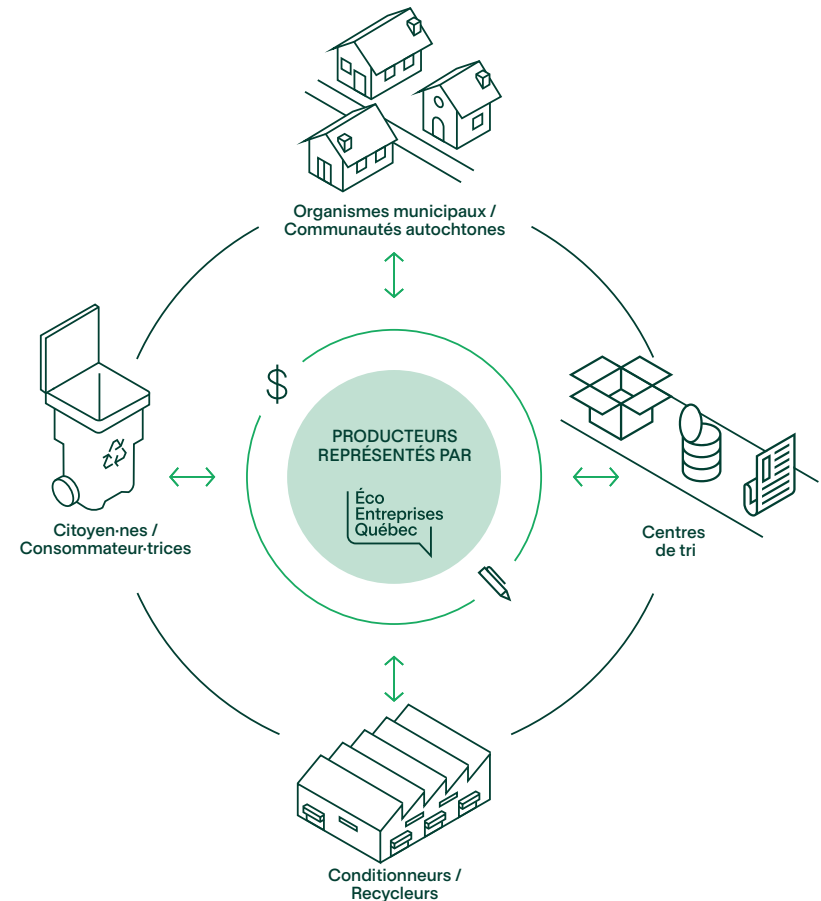


2025 : la mise en action de la REP

L'année 2025 a marqué une étape déterminante pour la collecte sélective au Québec. Au terme de cette première année d'opération, le présent *Bilan 2025 de la collecte sélective modernisée* brosse le portrait des actions entreprises par ÉEQ afin d'assurer la mise en œuvre efficace de la REP et de soutenir la transition harmonieuse du système. De plus, les indicateurs de performance qui y sont présentés serviront de point de référence pour les prochaines années, permettant de mesurer l'évolution du système, d'apprécier les progrès réalisés et de mettre en lumière les actions à déployer pour atteindre les objectifs de performance attendus par la réglementation.

Maître d'œuvre de la collecte sélective

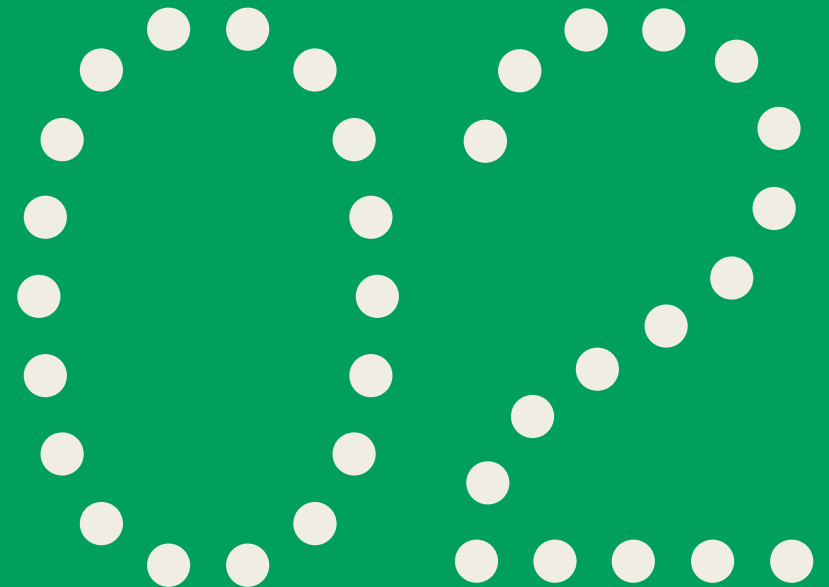
En octobre 2022, Éco Entreprises Québec (ÉEQ) a été nommé organisme de gestion désigné (OGD) pour le système modernisé de collecte sélective. En tant qu'OGD, ÉEQ agit comme représentant des producteurs assujettis à la REP et assure l'encadrement des différents maillons de la chaîne de valeur de la collecte sélective. Ce rôle de maître d'œuvre implique une gestion étroite avec l'ensemble des partenaires opérationnels du système sous entente avec ÉEQ, ainsi que la responsabilité d'assurer la cohérence des actions afin de respecter la réglementation en vigueur.



Un nouveau système

Adopté en 2022, le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles a instauré, dès le 1^{er} janvier 2025, un nouveau système basé sur le principe de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les contenants, emballages et imprimés (CEI) mis en marché au Québec. Cette réforme transfère donc aux producteurs de ces matières la responsabilité de l'élaboration, de la mise en œuvre et du financement du système de collecte sélective québécois et vise à uniformiser la gestion du système à l'échelle du Québec, à en améliorer l'efficacité et à assurer un suivi transparent et mesurable des résultats.

Les acteurs du système modernisé



2.1 Les producteurs

Au cœur du système de collecte sélective modernisé

Une nouvelle structure

La modernisation de la collecte sélective au Québec repose sur le concept de REP, où les producteurs ont l'entière responsabilité des contenants, emballages et imprimés qu'ils mettent en marché, et ce, de la conception jusqu'à leur seconde vie, dans une perspective d'économie circulaire.

Afin de soutenir la transition vers la REP, ÉEQ a mis en place en 2023 une nouvelle structure contractuelle définissant les obligations et responsabilités des membres. L'adhésion à ÉEQ s'effectue donc, notamment, par la signature d'un contrat d'adhésion par lequel le producteur mandate ÉEQ afin d'assumer, en son nom, l'ensemble de ses obligations réglementaires découlant du cadre applicable à la collecte sélective.

Pour être considéré comme en règle, un membre doit ainsi respecter l'ensemble de ses obligations contractuelles et réglementaires, en autres en produisant des déclarations complètes et conformes, en acquittant les contributions exigibles dans les délais prescrits et en collaborant aux processus de validation ou d'audit.

Au 31 décembre 2025, ÉEQ comptait 2 800 producteurs membres, ce qui fait de ÉEQ l'organisme de REP qui compte le plus grand nombre de membres au Canada.

609 000 tonnes déclarées par les producteurs en 2025

Conformément à la structure contractuelle, les producteurs doivent annuellement déclarer auprès de ÉEQ les matières visées qui ont été mises en marché auprès des consommateurs québécois au cours de l'année précédente. Ces déclarations permettent à ÉEQ d'estimer la quantité de matière qui transitera par le système l'année suivante afin de bâtir son cadre financier, d'établir sa structure de tarification pour la participation financière des producteurs (PFP) et de calculer ses taux de performance.

Cette estimation est basée sur les tonnages déclarés par les producteurs à l'été 2025 pour les matières mises en marché en 2024 et ajustée en tenant compte de plus de 700 producteurs à tarif fixe qui n'ont pas à déclarer un tonnage détaillé des CEI qu'ils mettent en marché, des producteurs exemptés ainsi que de ceux n'ayant pas encore fait de déclaration. Au total, ÉEQ estime ainsi à environ 609 000 tonnes la quantité de contenants, emballages et imprimés mise en marché en 2025 et destinée aux consommateurs québécois.



Des communications plus fréquentes et bonifiées

En 2025, ÉEQ a augmenté la fréquence de ses communications auprès des producteurs afin de mieux expliquer les impacts de la REP. Cette nouvelle approche basée sur la transparence et l'accompagnement avait pour but de simplifier les messages avec l'aide de nouveaux outils et canaux de communication pour rejoindre tous les types d'entreprises.

Notamment, ÉEQ a mis en place :

- des sessions mensuelles de questions et réponses, qui ont permis d'établir un dialogue constant avec les producteurs membres afin de clarifier les obligations liées au nouveau système de REP et de favoriser des échanges directs et francs. Ce sont 625 entreprises membres, représentées par près de 900 participants uniques, qui se sont jointes à ces séances au cours de l'année;
- une séance de mise à jour des prévisions financières 2026 et 2027 à l'automne 2025, qui a réuni une centaine de gestionnaires en finances;
- plusieurs rencontres individuelles avec des producteurs de toute taille et de tout secteur d'activité;
- plusieurs réunions du Comité associatif de ÉEQ, regroupant 18 associations québécoises et pancanadiennes;
- des rencontres d'échange organisées avec le conseil d'administration de certaines associations patronales.

L'équité, au cœur des activités de ÉEQ

En début d'année 2025, ÉEQ a bonifié ses actions en vue de s'assurer que les producteurs assujettis à la REP contribuent de manière juste et équitable au financement du système de collecte sélective.

Deux leviers principaux, soit le recrutement de nouveaux membres et la vérification de la conformité des déclarations soumises, ont été priorisés. Plus précisément, au cours de l'année, ÉEQ a ajouté de nouvelles ressources consacrées au démarchage, effectué des analyses économiques sectorielles pour mieux cibler les créneaux à prioriser, intégré l'intelligence artificielle dans ses pratiques d'identification et d'évaluation de nouveaux producteurs et amélioré ses méthodes d'audit et de conformité. La mise en œuvre de cette stratégie a rapidement porté ses fruits : en 2025, ce sont 148 nouveaux producteurs payeurs qui ont contribué à générer 5,8 M\$ de revenus additionnels pour le système.

Vers une harmonisation pancanadienne

La modernisation de la collecte sélective au Québec s'inscrit dans un mouvement plus large. En effet, la majorité des provinces et territoires canadiens ont aussi choisi d'adopter un système basé sur la REP.

Avec les autres organismes de gestion de la REP du pays, notamment *Circular Materials* et *Recycle BC*, ÉEQ travaille activement à mieux harmoniser les programmes afin de réduire la complexité administrative pour les producteurs pancanadiens.

En 2025, les organisations ont travaillé à uniformiser les catégories de déclaration des matières, ce qui simplifie la reddition de comptes pour les producteurs exerçant des activités dans plusieurs provinces et territoires et permet une meilleure comparaison des flux de matières à l'échelle canadienne. Cette nouvelle liste uniformisée de 62 catégories sera appliquée à l'échelle du pays à partir de la déclaration de 2027. De plus, dès 2026, la période de déclaration annuelle de ÉEQ sera aussi harmonisée avec celle des autres provinces canadiennes : la date d'échéance sera fixée au 31 mai de chaque année.

Une expertise en écoconception reconnue

De plus, un groupe de travail a également été mis en place afin de concerter les efforts en matière d'écoconception et de recyclabilité. Reconnu comme un chef de file dans ce domaine, ÉEQ a publié en 2024 des lignes directrices visant à orienter les producteurs vers de bonnes pratiques en matière de choix d'emballages.

En 2025, ces lignes directrices ont été endossées par les autres organismes canadiens de gestion de la REP, et une approche pancanadienne a été lancée afin d'en effectuer conjointement la mise à jour. Cette initiative contribuera à consolider un cadre harmonisé en matière d'écoconception et favorisera la mise en marché d'emballages conçus pour mieux performer dans les différents systèmes de collecte sélective en facilitant leur tri et leur recyclage.



2.2 Les organismes municipaux

Des partenaires pour les services de première ligne

Un travail collaboratif

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la collecte et le transport des matières recyclables sont maintenant sous la responsabilité de ÉEQ. Conformément à la réglementation et afin d'assurer une transition harmonieuse, les organismes municipaux ont conservé leur rôle opérationnel en agissant comme fournisseurs de services de première ligne auprès des citoyens.

L'entente-cadre de partenariat est un mode de gestion contractuel qui a pour but d'officialiser la nouvelle relation entre ÉEQ et les organismes municipaux. Ce modèle peut être adapté aux différents contextes observés à l'échelle du Québec (milieu bâti, densité du territoire, desserte de clientèles institutionnelles, commerciales ou industrielles, etc.) et prescrit notamment :

- les clientèles desservies;
- les modalités opérationnelles de la collecte et du transport;
- le centre de tri où les matières doivent être acheminées, identifié par ÉEQ;
- la gestion des contenants de collecte;
- les mesures d'information aux citoyens et le service à la clientèle;
- les modalités de suivi et de reddition de comptes;
- la liste des matières acceptées dans le bac de récupération, définie par ÉEQ pour l'ensemble du Québec.



Crédit photo : Ville de Montréal, Mathieu Sparks

Optimisation de la desserte et regroupements

Afin d'optimiser les services de collecte et de transport des matières recyclables, il a été convenu de réduire le nombre de contrats. Cette réduction vise à rendre les appels d'offres plus attrayants et plus compétitifs, à réduire les inefficiences générées par un nombre trop faible de portes à desservir dans un contrat donné et à réduire le fardeau administratif, tant pour ÉEQ que pour les organismes municipaux. À cette fin, des négociations qui ont eu lieu en 2023 et 2024 ont permis de passer de 562 organismes municipaux en charge de la collecte et du transport en 2024 à 125 fournisseurs de services au 1^{er} janvier 2026.

Tel que le prévoyait le cadre réglementaire, 2025 a donc été une année de transition marquée par la gestion, pour ÉEQ, de 282 ententes de partenariat et/ou ententes financières transitoires. Ces ententes couvraient le territoire de 1 184 municipalités locales et régionales (incluant dix communautés autochtones), soit plus de 99 % de la population.

Fréquence et équipements de collecte

Lorsque possible, ÉEQ a pris la décision de passer d'une collecte hebdomadaire à une collecte aux deux semaines. En effet, la collecte bimensuelle est un modèle éprouvé : la capacité du bac roulant de 360 litres est suffisante pour la grande majorité des ménages, et cette fréquence permet de maximiser le remplissage des camions, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'optimiser les coûts. On estime que la collecte a désormais lieu aux deux semaines sur environ 70 % du territoire québécois.

Il est cependant important pour ÉEQ que chaque foyer ait un nombre suffisant de bacs pour récupérer les matières recyclables qui sont générées. Lorsqu'il y a démonstration de surplus récurrent, l'organisme municipal peut fournir un bac bleu supplémentaire sur demande, aux frais de ÉEQ. D'ailleurs, afin de réduire les coûts d'acquisition des bacs de récupération, ÉEQ a groupé les achats en uniformisant la couleur et les impressions; ce sont donc 86 000 nouveaux bacs sous la propriété de ÉEQ qui ont été commandés en 2025 pour être distribués dans les différentes régions, dont plus de 90 % sont fabriqués au Québec.

Option de retrait

Dans l'éventualité où il n'est pas possible de conclure une entente avec un organisme municipal, la réglementation prévoit que ÉEQ doit veiller à la continuité du service de collecte et transport des matières recyclables pour les collectivités touchées, ainsi que des autres services de proximité comme le service à la clientèle et la distribution des bacs.

En 2025, une seule municipalité a exercé son droit de retirer sa participation au système de collecte sélective modernisé, et une deuxième municipalité a emboîté le pas au 1^{er} janvier 2026. ÉEQ se retrouve donc responsable des services de première ligne pour les citoyens de ces municipalités.

2.3 Les citoyens

Premier maillon de la réussite de la collecte sélective

Favoriser le bon geste de tri

Le geste de tri est une pierre angulaire de la performance du système. La réduction de la contamination à la source permet de diminuer les coûts de traitement, de réduire les rejets dans les centres de tri et d'augmenter la valeur de vente des matières recyclées.

À titre d'OGD du système de collecte sélective modernisé, ÉEQ est responsable de l'information, de la sensibilisation et de l'éducation (ISÉ) auprès des citoyens. Une stratégie en ce sens a ainsi été élaborée pour rejoindre l'ensemble de la population québécoise, favoriser le bon geste de tri et renforcer la confiance envers le système.

Bac Impact, une nouvelle marque citoyenne forte

Lancée en janvier 2024, Bac Impact est la nouvelle référence en matière de collecte sélective. L'approche optimisée de Bac Impact permet d'aller à la rencontre des citoyens sur les canaux qui leur parlent : campagnes publicitaires, site web, outils interactifs, réseaux sociaux, contenus éducatifs, trousse à outils, etc.

En 2025, les communications ont porté sur l'ancrage de la nouvelle règle de tri : «Contenants, emballages et imprimés, c'est tout!». Deux campagnes médiatiques (télévision, radio, affichage, numérique et imprimé) ont rythmé l'année et généré des retombées mesurables.

Des indicateurs en hausse

- 33 %¹ de notoriété pour Bac Impact²
+19 points après les deux vagues publicitaires de 2025
- 69 %¹ des Québécois comprennent le bon geste de tri³
+15 points après les deux vagues publicitaires de 2025
- Près des 2/3¹ des Québécois font confiance au système de collecte sélective

Les organismes municipaux : des partenaires pour l'ISÉ

L'entente de partenariat prévoit un rôle bien défini pour les organismes municipaux quant à l'information aux citoyens, et comporte une obligation pour chacun d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de réduction de la contamination du bac.

Afin de soutenir les organismes municipaux dans cette démarche, ÉEQ met à leur disposition une trousse d'outils communicationnels offrant du contenu prêt à l'emploi et élaboré en fonction de leurs besoins.

De plus, ÉEQ a mené en 2025 une tournée d'information et de formation destinée aux ambassadeurs municipaux dans plusieurs régions du Québec. Au total, 17 formations ont été données à 450 participants provenant de 60 organismes municipaux afin de mieux les informer et les outiller.

¹Sondage web Léger réalisé après les deux campagnes publicitaires 2025 auprès de plus de 1000 répondants représentatifs de la population.

²Mesuré par identification correcte du nom et ou du logo de la marque.

³Mesuré par identification correcte des catégories d'objets qui vont au bac de récupération.

2.4 Les centres de tri

Un pilier de la performance du système

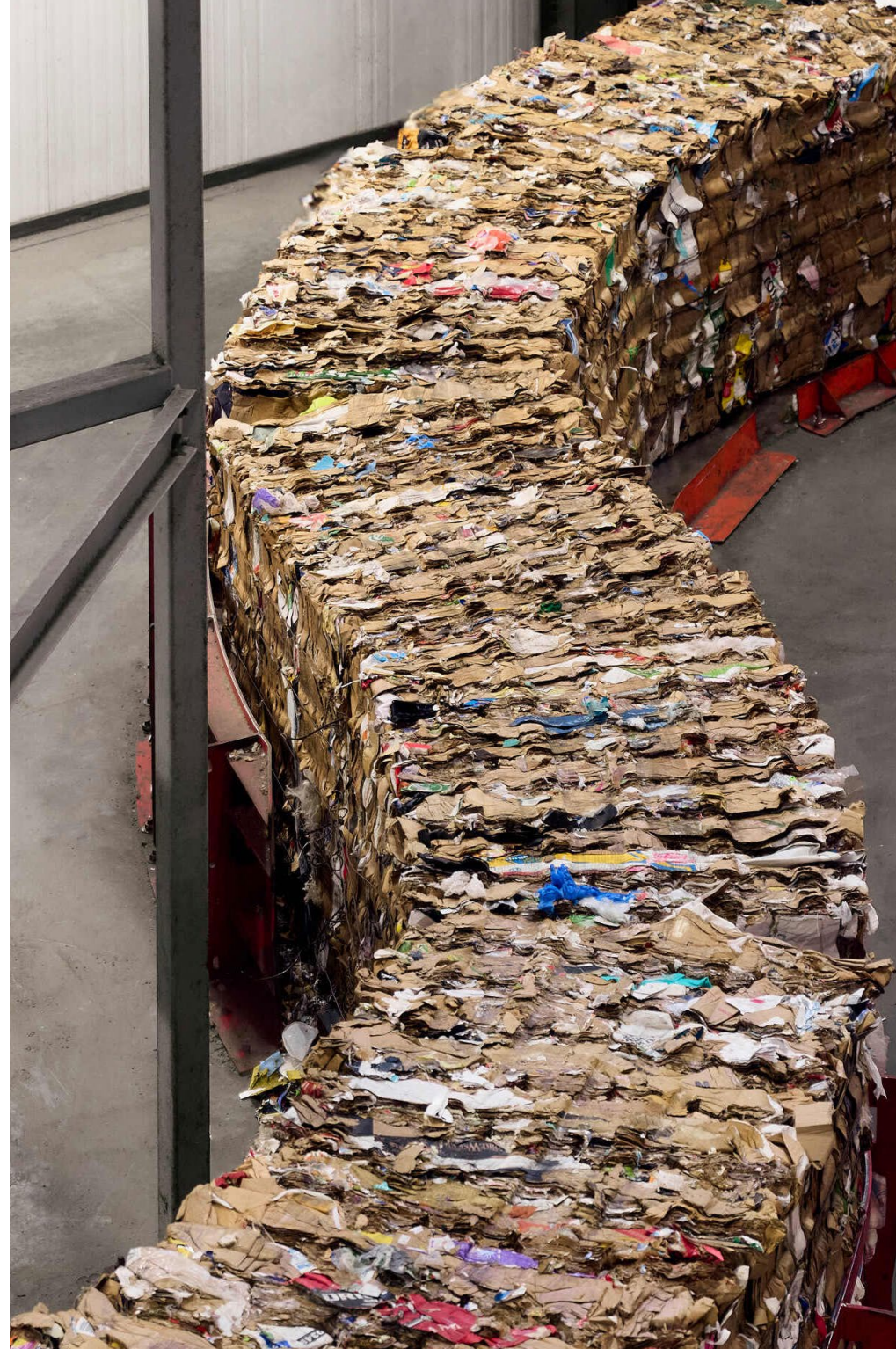
Un encadrement optimisé

Avec la mise en œuvre de la REP, ÉEQ est devenu responsable de l'attribution et de la gestion des contrats avec les centres de tri. Après un long processus de négociation, ÉEQ a signé en 2024 des ententes de services avec 21 centres de tri de taille et de capacité variées pour recevoir et trier toutes les matières récupérées. Les contrats encadrent la prestation des services de tri, tout en assurant la qualité et la fiabilité du traitement des matières recyclables.

La durée des contrats varie en fonction de la vie utile des installations, de leur capacité à être modernisées et des besoins opérationnels du système. En effet, au cours des années précédant la mise place de la REP, ÉEQ a constaté un sous-investissement chronique dans les centres de tri. Cette situation a forcé ÉEQ à prévoir dans ses contrats une mise à niveau subséquente des équipements de tri, ce qui a engendré des coûts additionnels importants dans le système.

Une transparence accrue

Par ailleurs, les contrats imposent des exigences de reddition de comptes et un suivi régulier des indicateurs de performance de tri, ce qui permet à ÉEQ de détecter rapidement tout écart avec les services attendus. Ces mécanismes assurent une transparence accrue et un contrôle rigoureux des services, tout en donnant aux centres de tri un cadre clair pour répondre aux attentes de performance. Au niveau financier, la reddition de comptes des centres de tri est faite chaque mois, et un contrôle rigoureux des factures est effectué afin d'assurer la fiabilité des coûts déclarés.



La caractérisation des matières, un outil de compréhension de la performance du système

Il n'existait pas de données historiques sur la qualité du tri lors de la mise en place de la REP en janvier 2025, alors que les mesures de performances n'avaient pas été mises en place par les précédents gestionnaires du système de collecte sélective.

Afin de rectifier cette situation et tel qu'il est prévu dans la réglementation, ÉEQ a mis en place en 2025 une mesure fiable de la performance des centres de tri, soit une caractérisation d'une envergure inédite au Québec. Annuellement, ce sont ainsi plus de 10 000 échantillons qui sont prélevés à l'entrée et à la sortie des centres de tri selon un protocole statistique établi.

Cette caractérisation permet de mesurer le taux de contamination des matières entrantes et la répartition par type de matière, mais aussi la capacité des centres de tri à respecter les normes de qualité prévues aux contrats, notamment quant au taux de captage et au taux de qualité.

D'une part, les résultats peuvent mener à des actions ciblées auprès des organismes municipaux où le taux de contamination est plus élevé et soutenir l'élaboration des campagnes nationales d'ISÉ et, d'autre part, une rétroaction peut être fournie aux gestionnaires de centres de tri pour qu'ils ajustent leurs opérations.

De nouvelles infrastructures de pointe

En 2025, le réseau des centres de tri du Québec a été bonifié de nouvelles infrastructures, ce qui a contribué à soutenir la modernisation du système de collecte sélective, à accroître sa capacité de traitement des matières recyclables et à optimiser les coûts.

- Mise en service en janvier 2025 d'un nouveau centre de tri à Montréal-Est, avec une capacité de traitement importante pouvant atteindre 150 000 tonnes par année, soit environ 15 % à 20 % du tonnage provincial de la collecte sélective.
- Réouverture du centre de tri de Saint-Hubert à l'automne 2025, offrant des installations modernisées et une capacité accrue pour soutenir le traitement des matières recyclables dans la région.
- Renforcement des capacités de tri dans le sud du Québec, avec la clôture, en 2025, d'un appel de propositions en vue de la construction d'un nouveau centre de tri dans la région de l'Estrie. L'ouverture est prévue pour janvier 2028.
- Poursuite des initiatives pour accompagner l'administration régionale Kativik dans l'implantation d'un premier centre de prétri dans le Nunavik à Kuujjuaq, conformément au mandat de ÉEQ d'étendre la collecte sélective dans les villages nordiques.

2.5 Les conditionneurs et recycleurs

Moteurs de l'économie circulaire

Une gestion centralisée de la commercialisation des matières

La collecte sélective est un service aux citoyens : elle ne génère donc pas de revenus pour les producteurs, mais représente plutôt un poste de coûts important. Ainsi, la commercialisation de la matière constitue une fonction stratégique du système de collecte sélective modernisé, à la fois pour assurer la circularité des matières recyclables et pour générer des revenus finançant une portion des coûts du système.

Par le passé, les centres de tri commercialisaient, sur une base individuelle, leurs matières triées. Conformément à la réglementation, ÉEQ assume désormais la prise en charge de la commercialisation des matières, et l'année 2025 a donc été marquée par la mise en place d'un nouveau modèle d'affaires pour la vente des matières au Québec.

Un nouveau modèle d'affaires pour la commercialisation

La stratégie de commercialisation de la matière de ÉEQ a donc été élaborée et mise en œuvre progressivement grâce à l'appui des centres de tri. Elle vise à assurer une circulation continue des matières issues des centres de tri, tout en maximisant les revenus et en soutenant une saine concurrence et le développement de marchés locaux et limitrophes.

Elle repose notamment sur :

- la conclusion d'ententes directes de commercialisation avec les conditionneurs et les recycleurs;
- le déploiement de mécanismes de traçabilité et de reddition de comptes permettant le suivi des exigences réglementaires;
- un travail continu afin d'assurer l'adéquation entre les exigences des conditionneurs et recycleurs et la qualité des matières produites par les centres de tri;
- la coordination des flux logistiques, appuyée par des contrats de transport et d'entreposage, afin de réduire les risques d'accumulation dans les centres de tri;
- le développement de nouveaux marchés, tout en minimisant le recours à l'enfouissement de matières recyclables.

Une industrie du recyclage en crise

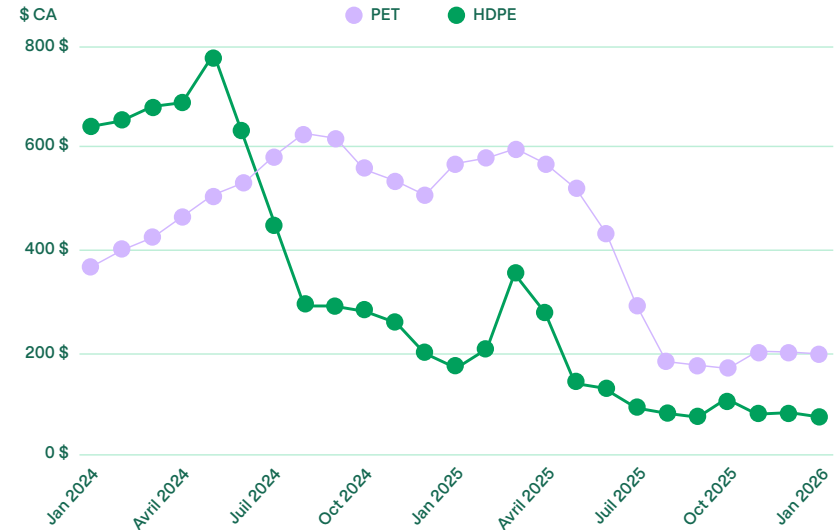
Après des années favorables, la mise en marché de la matière a été exceptionnellement difficile au cours de la dernière année. En effet, divers facteurs ont eu des répercussions directes sur les revenus que tire ÉEQ de la commercialisation.

Alors que cette situation a été peu visible dans l'espace public, les causes de la chute des marchés ont toutefois été abondamment médiatisées :

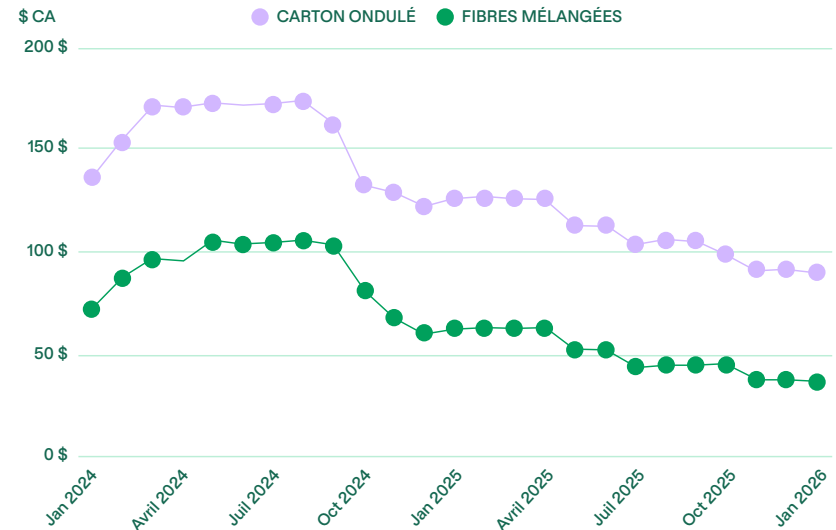
- la volatilité des marchés, notamment une chute vertigineuse des prix des plastiques et du papier;
- une surabondance de production de plastique vierge, exerçant une pression importante sur les prix des matières recyclées et sur la demande en plastique recyclé;
- l'incertitude entourant le commerce international et la géopolitique, notamment la mise en place de nouveaux droits de douane;
- la croissance économique ralentie et l'inflation;
- le taux de change peu avantageux du dollar canadien.

Cette situation n'est pas unique au Québec : les marchés des matières issues de la collecte sélective sont en crise à l'échelle mondiale. Dans ce contexte, des politiques publiques et des mesures financières doivent être considérées par les instances gouvernementales afin de soutenir l'industrie du recyclage et d'assurer sa pérennité.

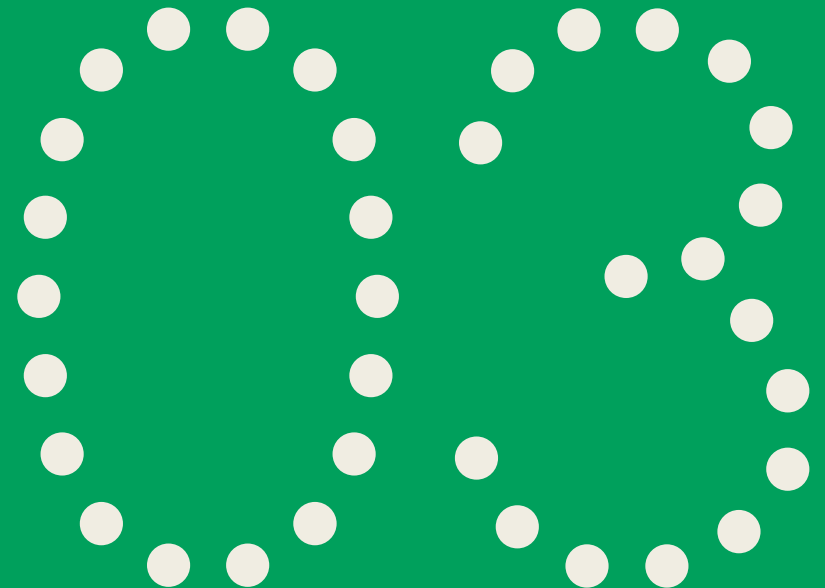
Plastiques



Fibres



La performance du système



Des indicateurs de performance actualisés

Un nouveau cadre de référence

Puisque la gouvernance des données de collecte sélective est maintenant assumée par une seule entité au Québec, ÉEQ a cherché à aligner sa méthodologie de calcul des indicateurs avec celle utilisée par RECYC-QUÉBEC dans la préparation de ses bilans antérieurs.

En conséquence, une certaine prudence est de mise lors de la comparaison des résultats présentés avec les données historiques. Les indicateurs et les méthodes utilisés dans le présent bilan constitueront désormais la référence pour l'analyse de la performance du système au cours des prochaines années.



Trois mesures clés

- 1 **Le taux de récupération**
- 2 **Le taux d'acheminement aux fins de recyclage**
- 3 **Le taux de recyclage local**

Conformément aux obligations réglementaires, ces indicateurs constituent les principaux outils de suivi permettant d'évaluer l'efficacité du système et l'atteinte des objectifs.

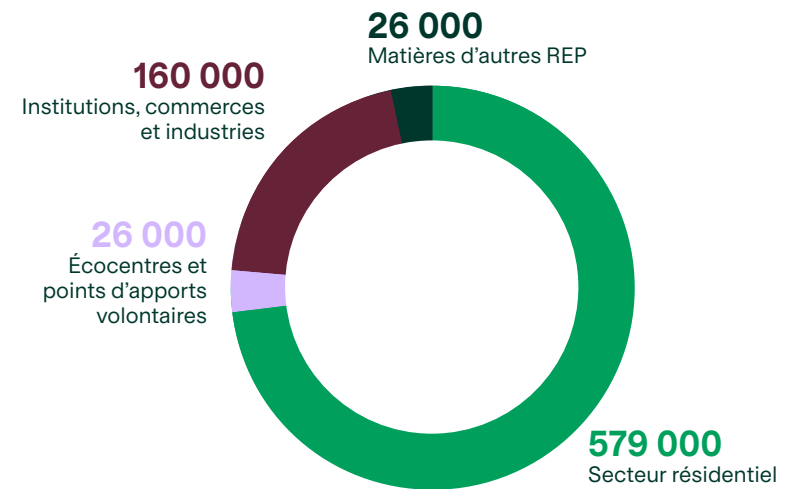
Provenance de la matière récupérée

La transition de l'ensemble du système de collecte sélective au Québec le 1^{er} janvier 2025 constituait un chantier majeur. ÉEQ avait comme priorité d'assurer la continuité des services à la population et l'objectif a été atteint : aucun bris de service n'est survenu et la collecte s'est poursuivie sans interruption partout au Québec tout au long de l'année.

Au total, ce sont ainsi près de 765 000 tonnes de matières qui ont été recueillies en 2025 par la collecte sélective, en plus des 26 000 tonnes ayant transité par les écocentres et les points d'apport volontaire.

De ces matières récupérées, il est estimé qu'environ 26 000 tonnes sont sous la responsabilité d'autres systèmes de REP. De plus, une proportion estimée à 20 % des matières récupérées provient des institutions, commerces et industries (ICI), soit environ 160 000 tonnes.

Répartition des matières entrantes dans le système (en tonnes)



La desserte des ICI, une particularité québécoise

Par le passé, plusieurs organismes municipaux ont fait le choix de desservir, en tout ou en partie, les ICI de leur territoire, que ces ICI soient assimilables (c'est-à-dire que les matières qu'ils génèrent soient comparables, par leur nature et leur quantité, à celles d'un ménage) ou non (comme c'est le cas pour la ville de Québec, par exemple).

Selon les dispositions réglementaires de la REP, ÉEQ devait assurer, au 1^{er} janvier 2025, le maintien de la collecte et du transport pour toute la clientèle qui était desservie au 7 juillet 2022, qu'elle soit résidentielle, institutionnelle, commerciale ou industrielle. Cette situation unique au Canada engendre un niveau de complexité élevé dans la gestion du système, tout particulièrement dans l'analyse des données nécessaires à la production d'indicateurs de performance.

Répartition de la matière collectée

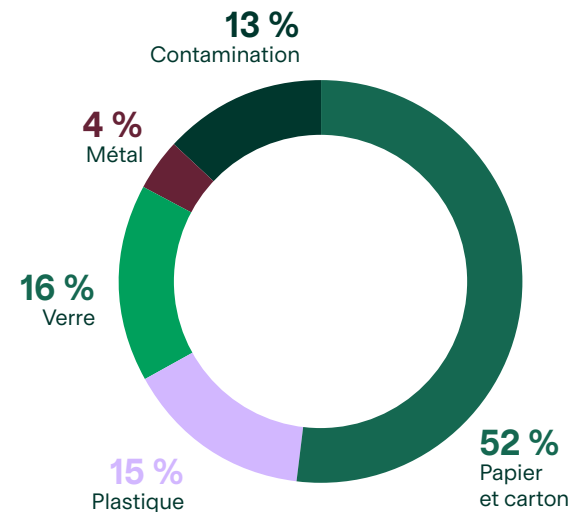
En 2025, les matières récupérées étaient ainsi réparties selon ces catégories :

- le papier et le carton représentaient un peu plus de la moitié avec 52 %;
- le verre constituait 16% des matières récupérées;
- les plastiques (rigides et souples) représentaient 15 %;
- et les métaux (incluant l'aluminium) représentaient environ 4 %.

De plus, 13 % des matières mesurées à l'entrée des centres de tri étaient des contaminants, c'est-à-dire des matières qui ne sont pas des contenants, des emballages et des imprimés.

Ici aussi, le résultat correspond aux mesures des dernières années, RECYC-QUÉBEC ayant mesuré un taux de contamination de 14 % en 2023-2024.

Composition des matières entrantes en centres de tri en 2025



Réduire la contamination à la source

Puisque chaque tonne de contamination entraîne des coûts additionnels pour tous les acteurs du système et nuit à la performance, ÉEQ visera au cours des prochaines années à réduire la contamination entrante, notamment à l'aide de ses campagnes nationales d'ISÉ et avec le soutien des organismes de municipaux.

Le taux de récupération résidentiel

Le cadre réglementaire définit le taux de récupération comme le poids des contenants, emballages et imprimés visés qui ont été récupérés pendant l'année, divisé par le poids de ces matières mises en marché durant la même période. Afin que le calcul soit exact, ÉEQ doit s'assurer que seules les matières visées par la REP en 2025 soient incluses dans le numérateur et le dénominateur. C'est pourquoi ÉEQ a mis en place une méthodologie de calcul pour déterminer le *taux de récupération résidentiel* :

- Au numérateur, ÉEQ n'inclut que les contenants, emballages et imprimés visés qui proviennent des unités résidentielles, ce qui exclut les matières visées par d'autres systèmes de REP et les matières provenant des ICI;
- Pour déterminer le dénominateur, ÉEQ estime le poids des matières visées mises en marché à partir des déclarations annuelles faites par ses producteurs l'année précédente.

En utilisant cette méthode, le taux de récupération résidentiel calculé pour 2025 est donc de 87 %. Cette performance peut être expliquée par l'élargissement de la liste des matières acceptées à l'ensemble des contenants, emballages et imprimés, ainsi qu'aux nouvelles règles de tri promues dans le cadre des campagnes d'ISÉ.



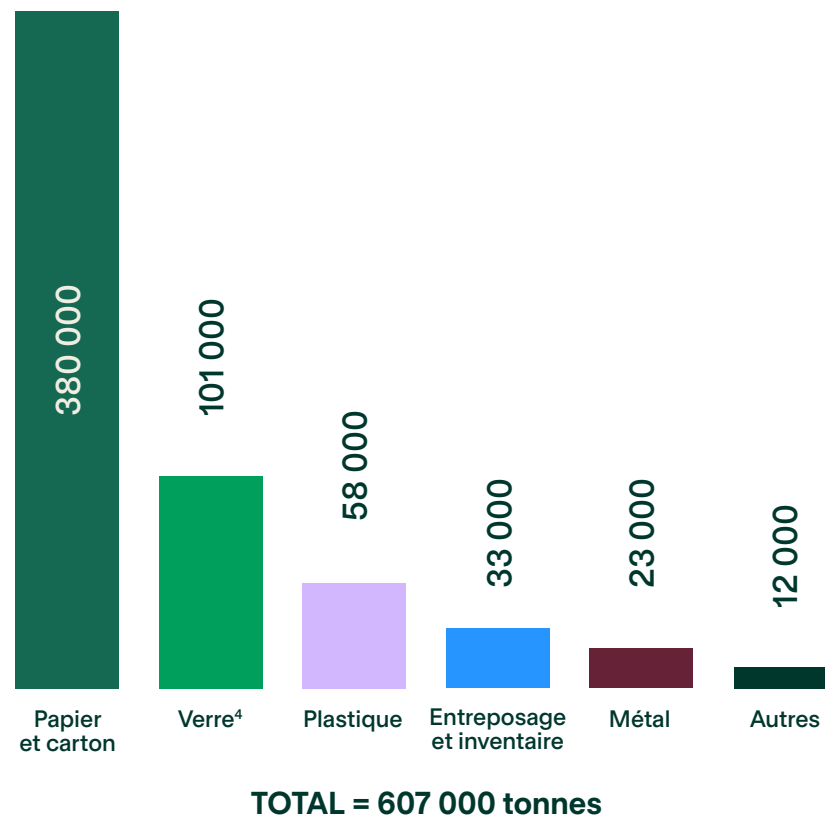
L'acheminement aux fins de recyclage

En 2025, 607 000 tonnes de matières ont été acheminées pour recyclage ou sont entreposées à des fins de recyclage. Ce sont donc 80 % des contenants, emballages et imprimés récupérés qui sont captés par les centres de tri et acheminés aux recycleurs.

Le papier et le carton comptent pour près des deux tiers de ce tonnage, alors que les plastiques (rigides et souples) et les métaux en constituent respectivement 10 % et 4 %. Pour sa part, le verre atteint 17 %, excluant le verre utilisé comme matériau de recouvrement dans les lieux d'enfouissement technique (LET). Celui-ci représente 35 000 tonnes, soit 25 % du verre sortant des centres de tri en 2025, ce qui constitue une amélioration marquée par rapport à 2023 (76 000 tonnes, ou 53 % du verre). Cette proportion devrait être réduite considérablement avec la prise en charge complète par ÉEQ de la commercialisation en 2026.

En 2025, ÉEQ a limité le recours à la valorisation énergétique : seulement 650 tonnes ont été dirigées vers ce mode de récupération. Il s'agit exclusivement de ballots de plastiques souples et ce tonnage ne représente qu'une proportion de cette matière, car ÉEQ en a recyclé plus de 5 000 tonnes de plastiques souples en 2025 grâce à la mise en place de solutions locales de recyclage à long terme.

Matières acheminées pour recyclage
Quantité (en tonnes)



Œuvrer pour la réduction des rejets

137 000 tonnes de matières ont été rejetées, soit 19 % de tout ce qui a été collecté durant l'année. Ces rejets comprennent 42% de matières qui ne sont pas acceptées dans la collecte sélective (c'est-à-dire qui ne sont pas des contenants, emballages et imprimés), ainsi que 58 % de matières recyclables n'ayant pu être captées adéquatement lors du tri. Au cours des prochaines années, ÉEQ cherchera à réduire cette proportion en augmentant la performance des centres de tri. De plus, ÉEQ entend réduire la quantité globale de rejets, notamment en diminuant la contamination à l'entrée grâce aux campagnes ISÉ, en favorisant les bonnes pratiques d'écoconception afin de faciliter le tri et en améliorant le taux de captage des centres de tri.

⁴ Excluant le verre utilisé comme matériau de recouvrement dans les lieux d'enfouissement techniques (LET)

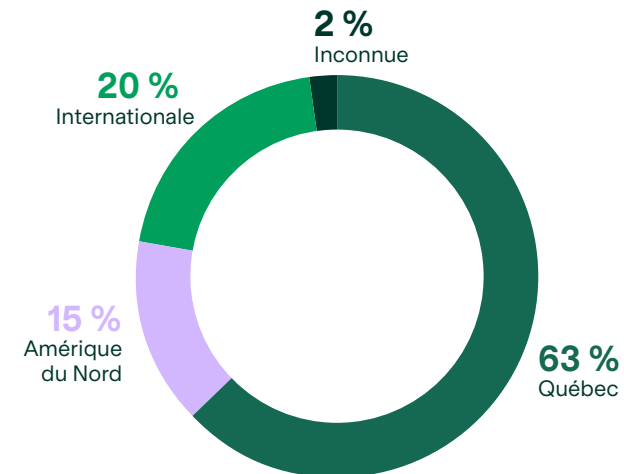
Des résultats concrets dès 2025

En 2025, 63 % des matières acheminées pour recyclage ont trouvé preneur au Québec, soit une hausse de 5 % par rapport à 2023. Parmi les volumes restants, 15 % ont été écoulés ailleurs en Amérique du Nord (principalement dans les provinces et États avoisinants), tandis que 20 % ont été exportés à l'international, ce qui représente une baisse de 2 %.

Les ballots de papier mixte constituent l'essentiel de ces exportations, en raison de la capacité limitée de l'industrie nord-américaine du recyclage des fibres à absorber l'ensemble des volumes générés localement.

Enfin, la destination finale n'a pas pu nous être confirmée par des courtiers pour 2 % des matières traitées, une situation attribuable à la mise en place progressive de la gestion de la commercialisation en début d'année. Celle-ci est désormais complétée, et tous les flux pourront être suivis dès 2026.

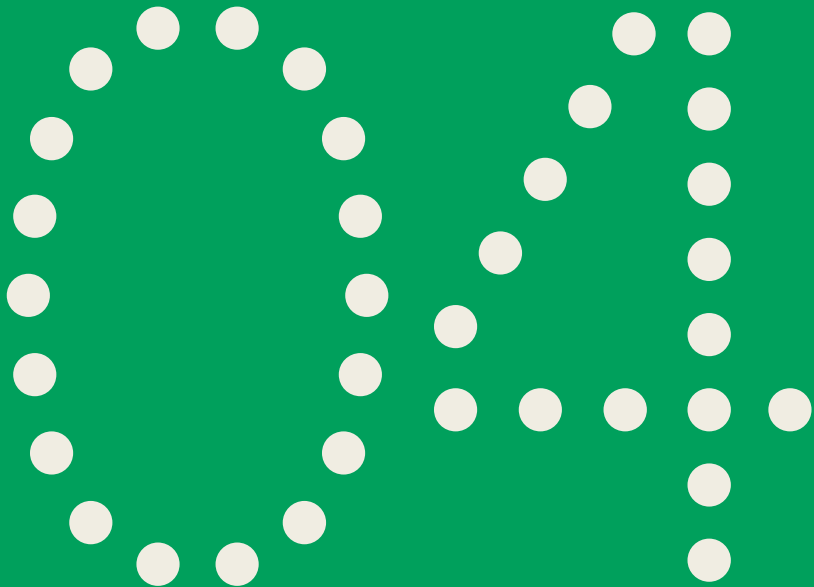
Destination des matières acheminées pour recyclage



Prioriser les marchés locaux

Le recyclage local constitue un pilier central de l'approche mise de l'avant par ÉEQ dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective. En privilégiant la commercialisation des matières recyclées dans des marchés de proximité, ÉEQ vise à renforcer l'économie circulaire au Québec, à réduire l'empreinte environnementale liée au transport et à soutenir le développement de filières locales et durables. Cette orientation est inscrite dans le cadre réglementaire, ce qui fait du Québec la seule province au Canada à imposer des exigences explicites en matière de valorisation locale.

Les coûts du nouveau système modernisé



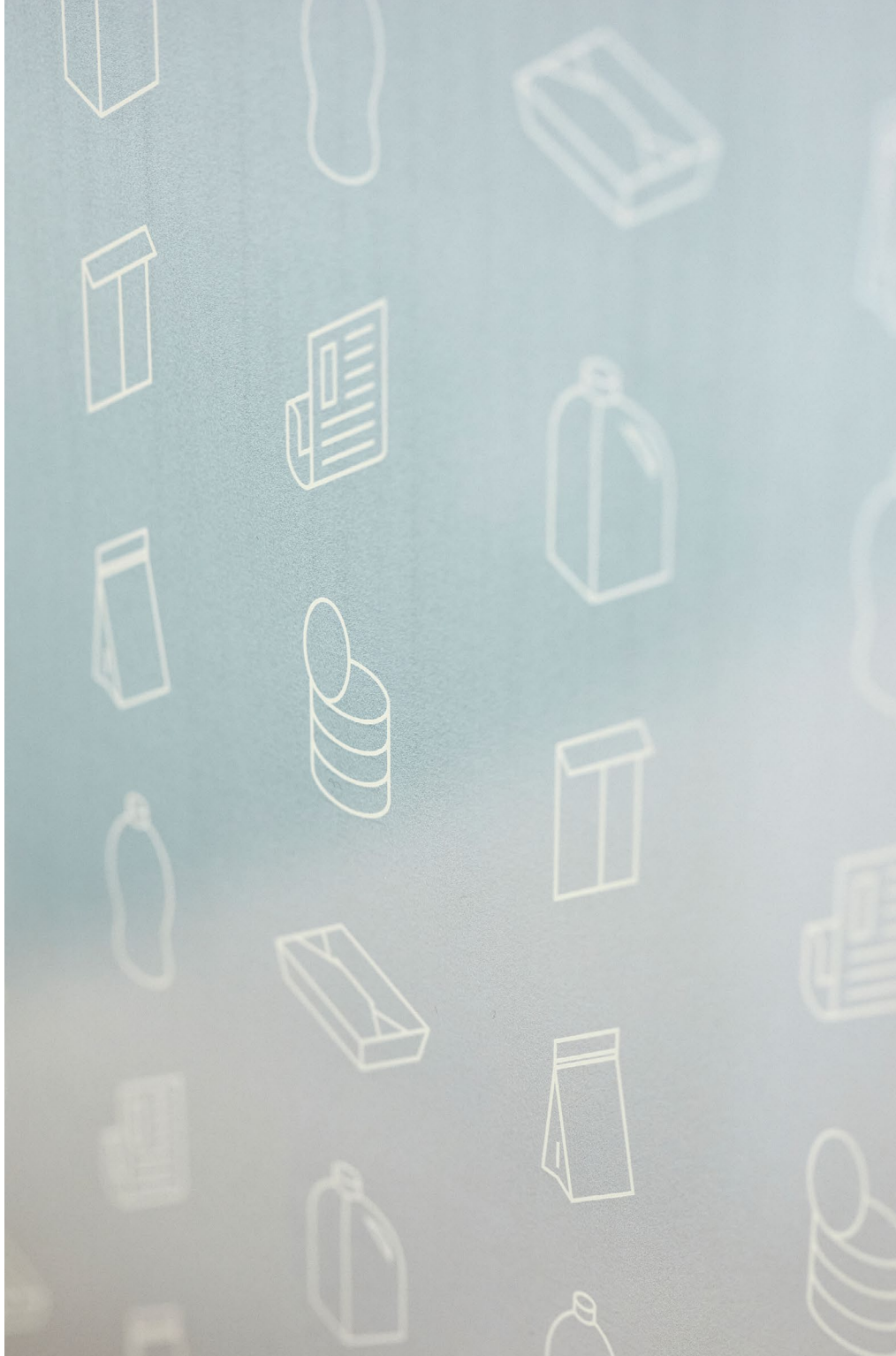
Une structure financière en évolution

Le cadre financier, un outil structurant de gestion financière

Le cadre financier de ÉEQ constitue l'outil de référence pour la planification, l'évaluation et le suivi des coûts du système de collecte sélective. Il sert de fondement à l'établissement de la participation financière des producteurs (PFP) et vise à assurer une gestion rigoureuse, prévisible et transparente des ressources financières de l'organisation.

Le cadre financier est préparé sur la base des obligations prévues à la réglementation et des nouvelles responsabilités assumées par ÉEQ depuis le 1^{er} janvier 2025, qui incluent notamment la commercialisation et la valorisation des matières récupérées.

Adopté par le conseil d'administration de ÉEQ, le cadre financier soutient aussi la prise de décisions stratégiques en établissant des projections financières intégrant à la fois les revenus et les coûts de fonctionnement du système. Il sert également à définir les risques financiers et les ajustements requis pour assurer l'équilibre économique du modèle d'affaires du système. Des mises à jour régulières permettent d'en améliorer la précision.



Les sources de coûts et de revenus du système

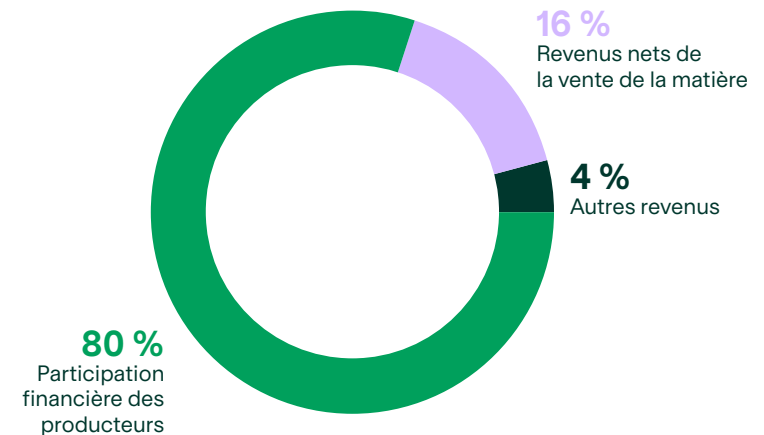
Le cadre financier 2025 mis à jour de ÉEQ prévoyait des coûts totaux de 535 M\$² pour l'ensemble du système. Deux sources importantes de coûts, soit la collecte et le tri, représentent près de 90 % de ce total, et ces postes de coûts sont liés à des contrats signés à moyen et long terme avec les fournisseurs de services.

La portion restante est divisée en quatre autres sources de coûts :

- le recyclage de certaines matières, notamment le verre et les plastiques souples, et la disposition des rejets;
- les frais de gestion de ÉEQ comme OGD;
- une provision pour mauvaises créances afin de limiter le risque de liquidité pour ÉEQ;
- les campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) afin d'améliorer le geste de tri du citoyen.

En 2025, le cadre financier mis à jour prévoyait une participation financière des producteurs (PFP) de 457 M\$ en 2025, ce qui équivalait à 80 % des revenus de ÉEQ, alors que 16 % provenaient des revenus nets tirés de la vente de la matière. Tel qu'il a été mentionné précédemment, l'année 2025 a été particulièrement difficile sur les marchés, et il est donc prévu que la portion associée aux revenus de vente de la matière soit beaucoup plus basse que prévu.

Sources de financement du système



Un modèle de financement en transition

Sous l'ancien régime de compensation, les municipalités étaient responsables de la collecte et du tri des matières recyclables, alors que les producteurs, via ÉEQ, devaient compenser la majorité des coûts qui étaient engagés. Pour la dernière année de ce régime, cette compensation des coûts municipaux de 2024 s'est élevée à 327 M\$, soit 130 M\$ de moins que la participation financière des producteurs associée à l'entrée en vigueur du nouveau système de REP en 2025.

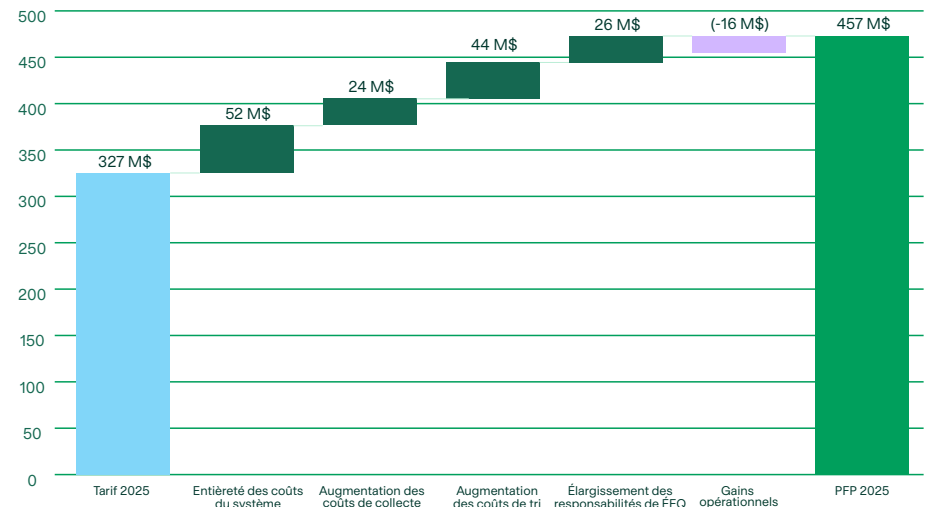
²Les états financiers réels audités de ÉEQ seront déposés à la suite de son assemblée générale en avril prochain.

Les facteurs expliquant la hausse

Bien que certaines optimisations opérationnelles mises en place par ÉEQ en 2025 aient généré des gains financiers de 16 M\$ et aient contribué à contenir la hausse, celle-ci demeure attribuable à quatre principaux facteurs :

- **Le financement de l'entièreté des coûts inhérents du système (52 M\$)** : Dans l'ancien régime, certains mécanismes réglementaires réduisaient la compensation financière des producteurs, comme l'application du facteur de taux de performance qui limitait le montant compensé aux municipalités qui n'atteignaient pas certains seuils de performance. Dans le système modernisé, ÉEQ est maintenant responsable de 100 % des coûts, dont les frais de gestion de première ligne, les équipements de récupération et les coûts de gestion des écocentres.
- **L'augmentation des coûts de collecte (24 M\$)** : La grande majorité des contrats municipaux pluriannuels de collecte se terminaient le 31 décembre 2024 et les nouveaux appels d'offres en 2025 ont entraîné des hausses importantes causées par la forte inflation subie au cours des cinq dernières années. De plus, le secteur s'est retrouvé confronté à une pénurie de chauffeurs et de camions, ce qui a exercé une forte pression à la hausse sur les coûts.
- **L'augmentation des coûts de tri (44 M\$)** : Des mises à niveau importantes étaient nécessaires dans les centres de tri afin d'atteindre les cibles de performance prévues à la réglementation.
- **L'élargissement des responsabilités assumées par les producteurs (26 M\$)** : L'ajout de nouvelles responsabilités, notamment la desserte des territoires isolés, éloignés et des communautés autochtones, l'ISÉ et les campagnes de caractérisation, ont entraîné une hausse importante des coûts du système.

Facteurs expliquant la hausse



Le chevauchement de l'ancien régime et du nouveau système

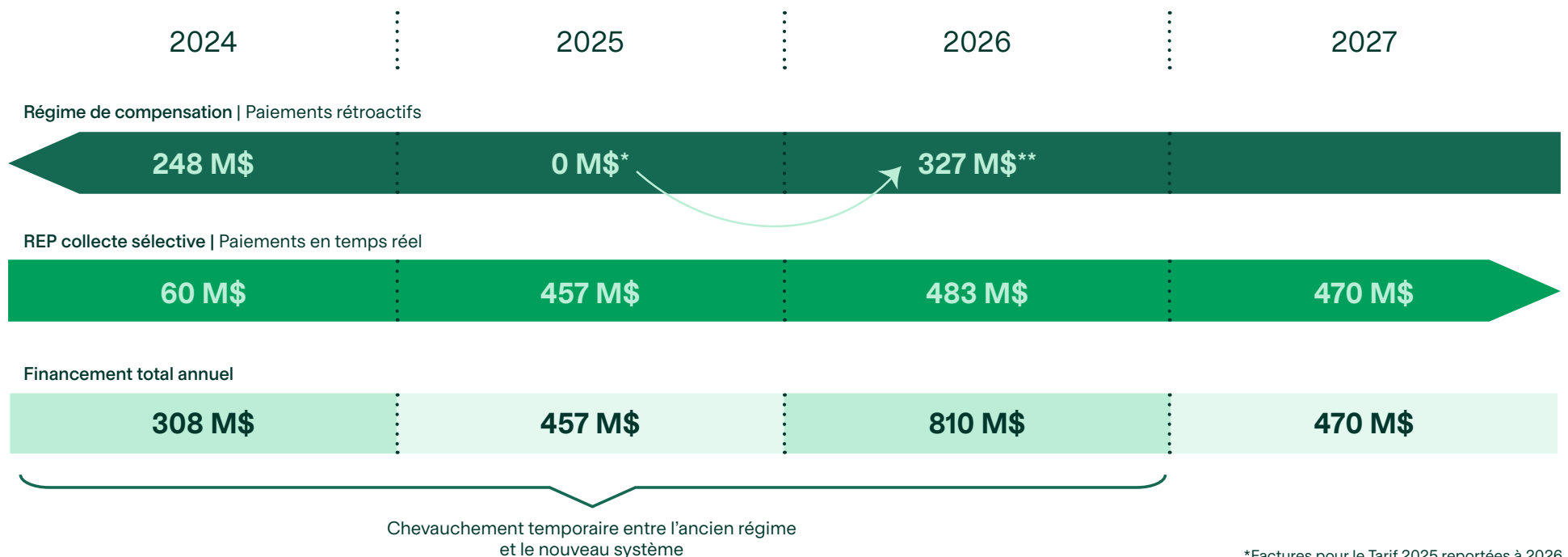
En 2025 et 2026, l'ancien régime de compensation et le nouveau système de REP coexistent, ce qui entraîne un chevauchement financier temporaire pour les producteurs. Cette situation découle du fait que le régime de compensation remboursait les coûts engagés par les municipalités pour l'année précédente, alors que le nouveau système entraîne une gestion des coûts en temps réel par ÉEQ.

En raison de ce décalage temporel entre les deux systèmes, les producteurs doivent simultanément verser une contribution financière pour couvrir les coûts liés à l'ancien régime de compensation (327 M\$) et les coûts liés au nouveau régime de REP (483 M\$) en 2026, ce qui génère une double facturation.

Ce chevauchement constitue un facteur important de l'augmentation des coûts pour les producteurs au cours de l'année, mais il se résorbera progressivement dès 2027, lorsque les obligations du régime de compensation disparaîtront complètement et que la REP deviendra l'unique système de financement de la collecte sélective.

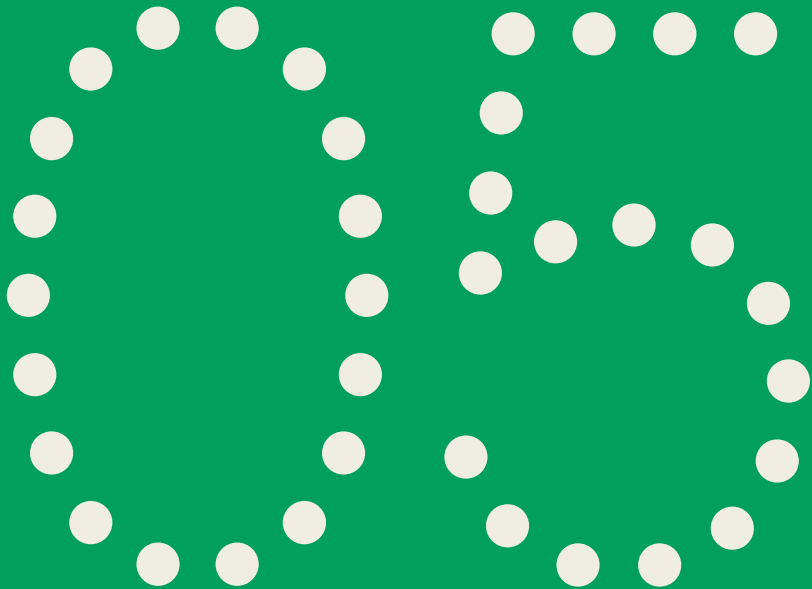
La fin de ce chevauchement devrait également permettre d'assurer une plus grande stabilité des coûts au cours des prochaines années, alors que ÉEQ mettra en œuvre des mesures de contrôle des coûts et d'optimisation du système.

Impact financier du chevauchement



*Factures pour le Tarif 2025 reportées à 2026
 **Obligations du Tarif 2025

Faits saillants de l'année 2025



Faits saillants de l'année 2025

La première année d'opération du système modernisé a permis de poser des fondations solides pour la collecte sélective au Québec. En tant que maître d'œuvre, ÉEQ a assuré en 2025 une transition harmonieuse vers la REP en mettant en place les processus et mécanismes nécessaires pour coordonner efficacement les services de collecte, de tri et de commercialisation, soutenir la valorisation locale et encadrer les partenaires opérationnels. Au cours des prochaines années, ÉEQ priorisera l'optimisation continue du système, en se fondant sur les enseignements tirés de cette première année d'exploitation.

2 800 Producteurs membres de ÉEQ	457 M\$ Participation financière des producteurs en 2025	148 Nouveaux producteurs membres de ÉEQ en 2025	5,8 M\$ Revenus additionnels provenant des nouveaux producteurs	62 Catégories de déclaration des matières harmonisées avec le reste du Canada
99 % De la population québécoise desservie par le système modernisé	125 Organismes municipaux mandatés pour gérer les services aux citoyens de collecte et transport (au 1 ^{er} janvier 2026)	0 Bris de service des services de collecte durant l'année	70 % Du territoire québécois desservi par une collecte aux deux semaines	21 Centres de tri et de prétri sous entente contractuelle avec ÉEQ
791 000 Quantité totale de matières récupérées par le système (en tonnes)	20 % Proportion de matières récupérées provenant des institutions, commerces et industries (ICI)	13 % Taux de contamination de la matière récupérée	87 % Taux de récupération résidentiel ¹	80 % Des contenants, emballages et imprimés qui sont récupérés sont acheminés aux recycleurs
19 % Taux de rejet à la sortie des centres de tri	63 % Des matières acheminées pour recyclage qui ont été vendues au Québec	-65 % Baisse moyenne du prix de vente à la tonne pour le plastique PET entre janvier et décembre 2025	69 % Des Québécois comprennent le bon geste de tri à la suite des campagnes Bac Impact ²⁻³	2/3 Des Québécois font confiance au système de collecte sélective ²

¹Tel que calculé selon la nouvelle méthodologie de ÉEQ en 2025.

²Sondage web Léger réalisé après les deux campagnes publicitaires de 2025 auprès de plus de 1 000 répondants représentatifs de la population.

³Mesuré par identification correcte des catégories d'objets qui vont au bac de récupération.



1600, boulevard René-Lévesque, Ouest
Bureau 600
Montréal (Québec) H3H 1P9
(514) 987-1491
eeq.ca